

Association de défense de l'Ile Arrault

3 rue du Poinçon

45100 ORLEANS

tél : 02 38 66 21 26

blog : <http://ilearrault.blogspot.com>

Orléans le 18 septembre 2009



Nous contestons le lieu d'implantation du Grand Equipement sur le site de l'Ile Arrault pour les raisons suivantes :

- 1- Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) indique qu'il faut privilégier le respect de l'environnement sur le site de l'Ile Arrault : c'est un espace vert qui participe au respect de la Loire dans sa majesté.

Le projet de construction de la station d'épuration propose une architecture végétalisée en harmonie avec l'environnement. La présentation des travaux mentionne une trame verte : station d'épuration, champ de courses et champ de mars.

Il est recherché une intégration complète dans son environnement par sa faible hauteur et sa couverture végétalisée.

Avec le Grand Equipement, c'est tout le contraire qui va se produire...

- 2- Il y aura une répercussion importante sur l'environnement : c'est la destruction d'un site naturel exceptionnel, poumon vert, au cœur de la ville.

Ce site bénéficie de multiples protections environnementales et paysagères :

- Inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Classement en zone ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, en ZPS (zone de protection spéciale) et ZCS (zone spéciale de conservation).
- Classement en zone NATURA 2000 par les directives Européennes.
- La loi impose des contraintes, notamment une demande préalable à l'UNESCO.

Nous demandons **l'étude d'impact sur l'environnement**, une étude de l'état initial (environnement, maisons, immeubles...), des modifications, l'accessibilité, les places de parking, les transports, les nuisances, les effets sur la santé, les pollutions, une étude du sous-sol (des sondages électriques et gravimétriques), la situation de zone inondable ...

Une étude sur plusieurs sites doit être réalisée, comparaison des sites : « plusieurs variantes raisonnables doivent être définies, elles peuvent concerner la localisation du projet, qu'il s'agisse de plusieurs localisations envisageables... de son emplacement sur le site... » (Code de l'environnement : cadrage de l'étude d'impact page 17).

Une étude des habitats naturels des espèces, la directive « oiseaux », un recensement sur quatre saisons, les conséquences sur la biodiversité.

(Documents de référence : la charte de l'environnement, le cadrage de l'étude d'impact, et le code de l'environnement).

Les conséquences des rejets cancérigènes de la nouvelle station d'épuration (documents dans le dossier du permis de construire de la station d'épuration).

Nous demandons la note d'information que la collectivité doit transmettre au Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Nous demandons l'évaluation des incidences du projet sur la zone Natura 2000.

Nous allons saisir la Commission des pétitions (requêtes) du Parlement Européen.

- 3- En décembre 2008, il est inscrit au D.O.G. (Document d'orientations Générales), « Grand Equipement sportif – site de l'Ile Arrault pressenti »

Nous demandons de nous fournir l'ensemble des documents préalables à l'inscription du projet au DOG et les deux études faites par la Ville d'Orléans, mentionnées dans l'appel d'offres et le cahier des charges : AMO (Assistance à Maîtrise d'ouvrage).

- 4- Les problèmes liés à l'accès et aux parkings sont très importants. C'est une illusion de dire que 10 000 personnes viendront à pied ou en Tram qui est à 1Km 600 d'un côté et 1Km de l'autre côté...

Il faudra élargir les accès, ce qui dénature complètement ce quartier résidentiel et les bords de Loire.

Il sera nécessaire de faire 3 000 à 4 000 places de parking, soit 6 à 7 Hectares qui seront utilisés en parking avec les effets induits sur l'environnement.

Nous demandons une étude sur l'accessibilité, les parkings, la provenance du public, les nuisances...

- 5- Ce ne sera pas qu'un Equipement sportif, ce sera un équipement multi-spectacles, multi-nuisances. Bercy le montre bien, au départ, c'était 65% de sport et 35% de spectacles, il faut 125 manifestations par an et maintenant c'est 47% pour le sport et

53% pour les spectacles avec un taux de nuisance très important pour le quartier. Le journal « Le Parisien » a fait un article dernièrement sur les nuisances.

Nous demandons l'étude de la rentabilité financière.

- 6- Lors des signatures de pétitions (6 000 signatures à ce jour contre ce projet), la population rencontrée est à 80, 85% contre le lieu d'implantation de ce projet. La pétition se répand actuellement sur Orléans et s'amplifie.
- 7- Le coût sera très élevé, amplifié par la construction en zone inondable avec des cavités karstiques importantes dans le sous-sol.

Les dissolutions Karstiques sont fréquentes dans cet endroit cela se solde par des fondations spéciales très coûteuses et par l'injection de milliers de M3 de béton dans ces cavités. Béton que l'on retrouvera dans la nappe phréatique (voir contentieux du pont de l'Europe). Nécessité d'un sondage électrique et gravimétrique, il n'y a pas de carte du sous-sol (information du BRGM). Voir les problèmes au Pont de l'Europe juste à côté du site.

Coût amplifié également par le déplacement de l'hippodrome sur un autre site et l'agrandissement des voies existantes, élargissement, rond-points etc.

- 8- Les nuisances seront très importantes pour les riverains et les habitants de la ville d'Orléans : les spectacles, les stationnements, les départs la nuit, l'accès long pour arriver au Tram. Il faut garder pour ce quartier sa qualité résidentielle.

- 9- Le site de l'Ile Arrault peut être repensé en parc paysager, en poumon vert, trame verte en gardant son caractère naturel au bord de la Loire sauvage, créer un environnement qui ressemble à la Loire, ses arbres, ses îles, ses bancs de sable, les sentiers discrets qui longent ses rives en lui gardant un caractère sauvage avec une belle vue sur la ville d'Orléans... Des jeux d'enfants, des jardins etc...

Il faut privilégier les activités de plein air, un parc paysager, des équipements sportifs légers de sports et de loisirs.

Pourquoi installer au bord de Loire des spectateurs qui seront enfermés dans des salles ?

C'est en totale contradiction avec le caractère sauvage et naturel de ce site.

La moindre des choses en démocratie est de présenter aux citoyens de l'Agglo différents sites pour implanter ce Grand Equipement de 10 000 places, en commençant par prouver que cette salle est indispensable. Les manifestations les plus importantes ne recueillant que 4 000 spectateurs.

En cette période de crise n'existe-t-il pas d'autres types d'investissements plus porteurs pour la collectivité ?

Nous demandons donc un débat sur la place publique avec un concours de concepteurs pour analyser plusieurs solutions, sur plusieurs sites (ce qui est demandé dans le code de l'environnement dans le cadre de l'étude d'impact) avec une table à trois entrées : avantages, inconvénients et coût global. Par coût global il faut entendre la dépense d'investissement, et surtout la dépense de fonctionnement d'un tel ensemble. Ce serait à mettre à l'honneur d'une municipalité élue de pratiquer une telle démarche responsable.

Le Président Maurice ELAIN